BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

(BIT)

Conseil d'administration

GB.281/WP/SDG/1 281^e session

Genève, juin 2001

Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation

WP/SDG

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Moyens de renforcer l'action du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation

1. Contexte

A la lumière des débats qui ont eu lieu à la réunion de novembre 1999 du groupe de travail et qui ont été marqués par de nombreuses interventions allant toutes dans le même sens, il a été décidé en mars 2000 «que le titre du groupe de travail devrait être modifié pour mieux refléter la réalité de l'évolution de son mandat». Le Groupe de travail sur la dimension sociale de la libéralisation du commerce international, créé en 1994, est ainsi devenu le «Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation», étant entendu «que ce concept englobe entre autres la libéralisation des échanges qui a été à l'origine de la création du groupe» ¹.

Lors des discussions de mars 2000, l'accent a été mis sur les avantages qu'offre le groupe de travail s'agissant de promouvoir l'adoption par l'OIT et la communauté internationale d'une approche intégrée de l'interaction entre l'économique et le social dans le cadre de la mondialisation. Plusieurs délégués ont souligné que l'OIT devrait aller de l'avant dans ce domaine en se fondant sur ses avantages comparatifs, notamment sur les connaissances qu'elle a accumulées et sur sa structure tripartite, unique en son genre. Ils ont fait valoir que le groupe de travail est particulièrement bien placé pour faire progresser les connaissances, préparer et discuter des positions de principe et œuvrer à un consensus tout en favorisant un rapprochement entre l'OIT tripartite et les autres organisations internationales.

Les représentants de trois organisations internationales – Fonds monétaire international, Organisation mondiale du commerce, Banque mondiale – ont pris la parole. Ils se sont tous trois déclarés favorables à l'élaboration d'une approche intégrée des politiques économiques et sociales et prêts à collaborer avec l'OIT dans ce domaine. Ils ont indiqué que le groupe de travail a une contribution importante à apporter à la compréhension de la dimension sociale de la mondialisation et aux débats sur cette

1

¹ Groupe de travail sur la dimension sociale de la libéralisation du commerce international, rapport oral du président du groupe de travail, mars 2000, document GB.277/16, paragr. 17.

question, et que leurs organisations évoluent d'une manière favorable au renforcement du partenariat avec l'OIT. Ces déclarations ont été d'autant plus appréciées qu'elles constituaient une première.

Sur un plan général, tous les intervenants ont salué ce que Lord Brett a appelé la «seconde naissance» du groupe de travail qui a su, petit à petit, acquérir une personnalité propre en réussissant à surmonter les profondes divisions qui avaient marqué ses premiers travaux et établir un véritable climat de confiance. Le porte-parole des employeurs, M. Tabani, a déclaré que le groupe de travail était entré dans une deuxième phase et a souligné la nécessité de renforcer encore sa crédibilité, de sorte qu'il soit reconnu comme le forum international au sein duquel la dimension sociale de la libéralisation des échanges et de la mondialisation peut être discutée sans inhibition.

Le porte-parole des travailleurs a noté que, compte tenu de la contribution très positive que les représentants des institutions de Bretton Woods et de l'OMC ont apportée aux débats du groupe de travail, au moins dans un premier temps, les questions de politique générale impliquant ces organisations pourraient être traitées au sein du groupe de travail. Il a également souligné que celui-ci a désormais montré qu'il possède l'expérience nécessaire pour discuter, avec sérénité et efficacité, de questions très contentieuses, et que, même s'il n'est évidemment pas question d'empêcher quiconque de soulever ces mêmes questions dans d'autres forums internationaux, cette expérience est de nature à renforcer son autorité vis-à-vis de l'extérieur.

A la réunion de mars 2001 du groupe de travail, il a de nouveau été noté que la mondialisation soulève un certain nombre de questions qui suscitent de plus en plus d'interrogations, notamment en ce qui concerne la dimension sociale de la mondialisation et la nécessité de concevoir de nouveaux cadres. Les gens attendent du système multilatéral des réponses à ce sujet.

Le Directeur général a fait observer que le système international est conscient de la nécessité d'une approche mieux intégrée mais que les progrès dans ce sens demeurent insuffisants. Il a souligné que les analyses et les politiques qui envisagent de manière fragmentée un phénomène de plus en plus complexe et intégré ont atteint leurs limites. L'évolution du programme de l'OIT permet de renforcer le groupe de travail à cet égard.

Le Directeur général a souligné que le groupe de travail est un lieu de dialogue et de consensus qui permet d'échanger des idées plus librement que s'il s'agissait de négociations portant sur des intérêts immédiats. Il avait précédemment fait remarquer qu'il ne s'agit ni d'un organe directeur ni d'une instance où se prennent des décisions vu que celles-ci relèvent des commissions et autres organes de l'OIT. Toutefois, comme l'a montré le processus qui a conduit à l'adoption de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, le groupe de travail sert d'incubateur dans lequel les idées mûrissent et s'affinent avant leur cristallisation en actions spécifiques. Dans le système multilatéral, le groupe de travail est particulièrement bien placé pour examiner de manière intégrée la dimension sociale de la mondialisation, notamment parce qu'il a une composition tripartite. L'approche intégrée devrait viser la mondialisation et le monde du travail et tenir compte du rôle du travail décent dans le développement.

Le Directeur général a estimé que, pour que le groupe de travail puisse agir efficacement, il faudrait le renforcer. Il a évoqué plusieurs solutions possibles. «Par exemple, le groupe de travail pourrait se réunir plus fréquemment, et des réunions ponctuelles pourraient être consacrées à des questions importantes; le groupe de travail pourrait procéder à des auditions ou constituer une commission internationale; un groupe de haut niveau pourrait être créé au sein du groupe de travail et des recherches plus approfondies pourraient être menées.» Le Directeur général a indiqué qu'il ne s'agit que

d'options mais qu'elles devraient être envisagées, ainsi que d'autres, et que ces suggestions visent à alimenter le débat sur l'orientation stratégique du groupe de travail ².

L'importance des questions soulevées par le Directeur général a généralement été reconnue. Beaucoup de délégués se sont déclarés favorables à une ou plusieurs des possibilités évoquées dans son intervention. Chacun est convenu que le Directeur général devrait poursuivre les consultations sur ces suggestions et rendre compte à une réunion du groupe de travail qui se tiendrait durant la session de 2001 de la Conférence internationale du Travail.

2. La voie à suivre

Le groupe de travail a examiné ses activités futures sur la base d'un document soumis à sa session de mars 2000 ³. Le Directeur général a pris la parole à cette occasion et a passé en revue les principales questions. Le document dont était saisi le groupe de travail soulignait qu'il fallait «renforcer la base de connaissances du BIT en ce qui concerne l'interaction entre les différentes dimensions des politiques économiques et sociales dans le nouveau cadre de l'économie mondiale. Cela servira de base aux propositions concernant des politiques pouvant renforcer l'aptitude des pays à faire face à l'impact social de la mondialisation. Les résultats contribueront au dialogue et aux échanges avec les autres organisations internationales sur les questions d'intérêt commun.»

La dimension sociale de la mondialisation exige que des mesures soient prises aux niveaux national et international. Au niveau international, un processus de décision plus large, plus transparent et plus participatif est nécessaire pour que chacun puisse tirer profit de la mondialisation de manière équitable. Pour que la mondialisation profite à chacun de manière équitable, il faut adopter, au niveau mondial, des politiques et des mesures qui correspondent aux besoins des pays en développement et qui soient élaborées et appliquées avec leur pleine participation.

Compte tenu de toutes ces considérations, il y a au moins trois domaines dans lesquels le travail du groupe pourrait être renforcé. On pourrait renforcer:

- a) ses capacités techniques;
- b) son rôle de forum d'échange et de dialogue de haut niveau;
- c) sa contribution à un cadre intégré pour promouvoir la dimension sociale de la mondialisation.

Ces trois domaines sont complémentaires: les progrès réalisés dans l'un d'entre eux aideront à progresser dans les autres. Dans chaque domaine, il faudra s'inscrire dans une perspective de développement.

² Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation, rapport oral du président du groupe de travail, mars 2001, document GB.280/17.

³ Groupe de travail sur la dimension sociale de la libéralisation du commerce international, *Activités futures du groupe de travail*, document GB.277/WP/SDL/1.

a) Amélioration de la capacité technique du groupe de travail de traiter les questions clés figurant à l'ordre du jour de l'OIT

Le groupe de travail doit fonder ses débats sur une analyse détaillée des divers aspects de la dimension sociale de la mondialisation afin de renforcer la capacité de l'Organisation de traiter les questions qui relèvent de son mandat et d'atteindre ses objectifs, notamment la concrétisation du travail décent au niveau national. Cela devrait inclure une évaluation objective des différents instruments pouvant être proposés pour traiter tel ou tel problème et pour tirer parti des avantages de la mondialisation. A cette fin, il lui faudrait renforcer l'assise technique de son travail.

- Le groupe de travail devrait élaborer un programme à moyen terme d'approfondissement des connaissances sur des thèmes clés et d'étude des options possibles. Chacune de ses réunions devrait être axée sur un de ces thèmes. Les décisions devraient être prises bien à l'avance afin que le Bureau ait le temps de procéder aux recherches nécessaires. Pour novembre de cette année, compte tenu du peu de temps disponible, il est proposé de choisir comme thème la libéralisation du commerce international et l'emploi, vu que l'on a déjà commencé à travailler sur cette question et que l'on pourrait tirer parti des travaux déjà entrepris pour la préparation du Forum mondial de l'emploi. En mars 2002, le groupe de travail pourrait traiter de la relation entre l'investissement dans le cadre de la mondialisation et les quatre objectifs stratégiques de l'OIT. Pour novembre 2002, une décision devrait être prise en novembre 2001.
- Le groupe de travail pourrait, en complément de ses réunions ordinaires durant les sessions de novembre et de mars du Conseil d'administration, organiser chaque année un ou plusieurs ateliers techniques qui traiteraient en profondeur de thèmes spécifiques. Ces ateliers s'appuieraient sur les compétences disponibles dans le monde universitaire et parmi les décideurs ainsi que dans le groupe de travail luimême. Ils procéderaient à des examens techniques approfondis des questions devant être débattues à une réunion ultérieure du groupe de travail ou identifieraient les questions à étudier plus en profondeur. Un rapport pourrait alors être préparé pour alimenter les débats du groupe de travail sur la question considérée. Il est désormais un peu tard pour organiser un atelier sur le commerce et l'emploi avant la réunion de novembre 2001 du groupe de travail, mais un atelier sur l'investissement dans le cadre de la mondialisation pourrait avoir lieu vers la fin de 2001 ou au début de 2002 si cette question est inscrite à l'ordre du jour de la réunion de mars 2002 du groupe de travail.
- D'autres moyens de réunir des informations, d'approfondir les connaissances et de favoriser le débat devraient être étudiés. L'audition d'experts extérieurs pourrait être envisagée, en plus de la préparation de documents par le Bureau. Il serait possible de créer des équipes spéciales en coopération avec d'autres organisations pour examiner certaines questions en profondeur ou de mettre en place des réseaux de recherches en coopération avec l'Institut international d'études sociales, les départements techniques compétents et les structures régionales afin de constituer une communauté interactive de chercheurs étudiant les dimensions sociales de la mondialisation.

b) Le groupe de travail en tant que forum d'échange et de dialogue de haut niveau

Il serait possible de renforcer le rôle du groupe de travail en tant que forum permanent d'échange et de dialogue en s'attachant à promouvoir les interactions à un haut niveau au sujet des questions clés que posent l'élaboration et la coordination des politiques.

- Les chefs des secrétariats de diverses organisations internationales pourraient être invités à confronter leurs points de vue avec ceux des membres du Conseil d'administration au sein du groupe de travail au sujet des questions d'intérêt commun ainsi que des moyens de renforcer la coopération mutuelle. Cette pratique a déjà commencé avec la participation du Secrétaire général de la CNUCED et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à la réunion de mars 2001. D'importantes personnalités internationales concernées par telle ou telle question de l'ordre du jour du groupe de travail pourraient aussi être invitées.
- Des réunions ad hoc de haut niveau pourraient être convoquées pour permettre aux membres du groupe de travail de bénéficier de la contribution et de l'expérience de représentants de premier plan des gouvernements ainsi que des organisations d'employeurs et de travailleurs. L'objectif serait de favoriser un dialogue de haut niveau sur les moyens de réaliser les objectifs de l'OIT dans le contexte de la mondialisation. En fonction des questions examinées, les participants pourraient inclure, outre les mandants de l'OIT, d'autres personnalités et des représentants d'organisations internationales.

Renforcer la contribution de l'OIT à un cadre intégré sur la dimension sociale de la mondialisation

L'objectif serait d'apporter une contribution majeure à la formulation et à la mise en œuvre d'un cadre intégré propre à favoriser la réalisation de buts économiques et sociaux dans le contexte de la mondialisation.

Un bon moyen de se rapprocher de cet objectif consisterait à préparer un grand rapport, qui ferait autorité et qui analyserait en profondeur et dans tous ses détails la dimension sociale de la mondialisation, notamment l'interaction entre la mondialisation de l'économie et le monde du travail. Ce serait un premier effort du système multilatéral pour recenser toutes les questions très complexes à régler pour parvenir à une approche plus intégrée de l'impact social de la mondialisation. Ce rapport s'appuierait sur les travaux déjà entrepris dans différentes organisations. Préparé sous l'autorité du Directeur général, il devrait recommander un ensemble de mesures et d'orientations pour régler les problèmes identifiés. Il devrait suggérer des mesures à prendre au niveau national et chercher à identifier des voies et moyens pratiques de promouvoir la réalisation d'un cadre équitable pour la coopération internationale visant les dimensions sociales et économiques du développement.

L'idée serait de soumettre le rapport à la session de 2003 de la Conférence internationale du Travail, les travaux préparatoires commençant au deuxième semestre de 2001. Les propositions appelant une action spécifique de l'OIT seraient soumises aux organes de décision compétents. Le groupe de travail serait tenu régulièrement informé de l'avancement du rapport. Le résultat final serait soumis au Secrétaire général de l'ONU et serait aussi communiqué à toutes les organisations internationales compétentes pour qu'elles l'analysent ainsi qu'elles l'entendent.

Le rapport pourrait notamment examiner les questions suivantes et proposer des solutions.

- Premièrement, des données et des informations plus systématiques sur la mondialisation et ses principales caractéristiques sont nécessaires. Le débat sur la mondialisation se fonde en grande partie sur des informations partielles et peu équilibrées. Il convient de réunir une très large gamme d'éléments et d'exemples qui reflètent les différentes dimensions de la mondialisation. Nous devons commencer par établir les faits et identifier les principales lacunes dans les données.
- Deuxièmement, il est nécessaire de comprendre précisément les différentes façons dont la mondialisation est perçue et jugée. Beaucoup de groupes font bruyamment entendre leur voix mais il y a aussi beaucoup de personnes, de familles, de collectivités que l'on n'entend pas. L'idée que l'on se fait de la mondialisation et la façon dont on y réagit varient selon les catégories sociales et les régions: nous devons examiner les moyens de rapprocher les points de vue. Nombreux sont ceux qui pensent que la stabilité du progrès économique et social est mise à mal par l'absence d'équité dans l'orientation du développement et par la répartition inégale des avantages de la mondialisation, et aussi par la grande diversité des diagnostics, des réactions et des protestations auxquels donne lieu la mondialisation. Il faut reconnaître la diversité des voix qui se font entendre et trouver les moyens de leur permettre de s'exprimer dans le cadre d'un dialogue constructif.
- Troisièmement, il nous faut établir clairement quelles sont les questions clés et notamment quelle est la meilleure manière de remédier au déficit de travail décent. Il faut analyser plus à fond les effets de différents aspects de la mondialisation sur le progrès économique et social. Il faut comprendre les divers impacts de la mondialisation sur les travailleurs et sur les entreprises, individuellement et collectivement. Cela suppose une compréhension des interactions entre le social, l'environnement et l'économique.
- Quatrièmement, l'intensification de la mondialisation ne s'est pas accompagnée d'un effort aussi intense pour établir des règles, coordonner les politiques et promouvoir la coopération internationale. Un problème particulièrement aigu est que le système multilatéral continue à avoir le plus grand mal à renforcer la cohérence des politiques par exemple politique macroéconomique et politique de l'emploi –, ce qui est indispensable pour faire face efficacement aux grands problèmes mondiaux. Des progrès importants ont certes été réalisés dans certains domaines (par exemple, VIH/SIDA), mais, dans d'autres, le système continue à aller à hue et à dia alors que l'on voit s'accroître l'interdépendance des pays ainsi que des variables qui conditionnent les politiques dans une économie mondiale intégrée.
- Cinquièmement, il faut trouver les moyens de promouvoir la réflexion intégrée, ce qui est essentiel pour mettre au point les politiques globales et cohérentes qui sont nécessaires pour résoudre les problèmes mondiaux actuels ⁴. Des questions telles que l'impact du commerce international et des investissements sur l'emploi et la réduction de la pauvreté ou encore la relation entre le fonctionnement des marchés financiers et la protection sociale pourraient être étudiées. Il est indispensable que les décideurs cessent de considérer les choses sous un angle étroitement sectoriel. Sans l'adoption

GB281-WP-SDG-1-2001-06-0082-01-FR.Doc/v.2

6

⁴ Dans un document officieux présenté à la session d'avril 2001 du Comité administratif de coordination des Nations Unies, le Directeur général suggère des moyens de renforcer les partenariats et la cohérence au sein du système multilatéral. Ce document peut être consulté sur le site du BIT (www.ilo.org/public/english/bureau/dgo/messages/acc.htm).

d'un mode de réflexion plus intégré qui tienne compte de la complexité des questions en jeu et des relations multiples entre les causes, la simple promotion de la coopération interinstitutions n'entraînera aucune amélioration réelle de la gouvernance mondiale et ne permettra pas à plus de gens de tirer profit de la mondialisation.

Pour l'élaboration du rapport, le BIT devrait mettre sur pied une solide équipe de spécialistes des différents secteurs. Les ressources nécessaires pour les travaux préparatoires en 2001 pourraient provenir d'ajustements internes. Pour 2002-03, une proposition serait soumise au Conseil d'administration en novembre.

Le rapport envisagé pourrait être élaboré de diverses manières:

- i) Le BIT pourrait préparer lui-même le rapport avec tous les concours extérieurs nécessaires.
- ii) Le BIT pourrait établir le rapport en coopération avec les secrétariats des organisations internationales souhaitant s'y associer. Ces secrétariats pourraient détacher du personnel à cette fin ou leur participation pourrait prendre d'autres formes à définir.
- iii) Le rapport pourrait être l'œuvre d'une commission mondiale composée d'éminentes personnalités ayant une connaissance et une expérience hors pair des dimensions sociales de la mondialisation. Cette commission serait présidée par une haute personnalité politique jouissant du respect de la communauté internationale. La commission serait composée de manière à refléter les principaux points de vue qui s'expriment dans les débats sur la mondialisation, ce qui devrait permettre d'aboutir à des solutions consensuelles bénéficiant d'un large appui. Tous les membres de la commission participeraient à ses travaux à titre personnel. La commission aurait un maximum d'impact si elle était lancée sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU. Les services nécessaires seraient assurés par un secrétariat organisé par le BIT, auprès duquel les secrétariats des organisations intéressées pourraient détacher du personnel.

S'il est jugé opportun de poursuivre dans cette voie, les questions pratiques – nombre de membres, composition, mandat, financement, etc. de la commission – feront l'objet, de juillet à octobre 2001, de consultations dont les résultats seront communiqués à la session de novembre 2001 du Conseil d'administration pour décision.

Genève, le 6 juin 2001.